

## Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	ISEM	
MENTION	<b>Gestion des ressources humaines</b>	
CODE DIPLÔME	IMGRH18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

### COMPENSATION

*Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.*

#### Obtention des UE

Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20).

Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECUE.

#### Obtention du Semestre

Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20).

Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.

#### Obtention de l'Année

L'obtention de l'année est conditionnée à l'obtention des deux semestres. Il n'y a donc pas de compensation entre les semestres.

A noter que la compensation entre les semestres est possible uniquement pour la première année du parcours EMRH par apprentissage.

#### Note éliminatoire

En dessous de 08/20 au mémoire

### REDOUBLEMENT

Non sauf avis contraire du jury

### ORIENTATION M1 ⇔ M2

En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours.

Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#)







